

Module 4 – La cyberintimidation



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Le piège de l'effet-écran

A.1. Un drôle de jeu

N'oublie pas!

Il peut être difficile de comprendre l'impact de nos paroles et il est possible de blesser quelqu'un sans le vouloir lorsque nous ne pouvons pas voir son langage corporel, ses expressions faciales ou entendre sa voix.

B. La cyberintimidation en bref

B.1. Vrai ou faux

Réponds aux énoncés suivants par « vrai » ou « faux » :

- 1) Il y a de plus en plus de suicides causés par la cyberintimidation.
- 2) En ligne, la réputation d'une personne se salit vite, pour longtemps et auprès de beaucoup de personnes.
- 3) Les conséquences de la cyberintimidation sont moins graves que celles de l'intimidation.
- 4) La police ou un fournisseur Internet ne peuvent pas retracer l'identité d'une personne qui masque son identité en ligne.
- 5) 2 jeunes sur 3 ont fait de la cyberintimidation, même s'ils n'ont jamais fait de l'intimidation en personne.
- 6) 20% des adolescents canadiens avec un profil sur un réseau social disent avoir vu des commentaires blessants ou déplacés à propos de quelqu'un qu'ils connaissent.
- 7) Les jeunes qui font de la cyberintimidation lancent des insultes et des menaces moins violentes comparativement à l'intimidation en personne.



B.2. Infographie sur la cyberintimidation (page suivante)



LA CYBERINTIMIDATION

DÉFINITION

La **cyberintimidation** c'est lorsqu'une personne utilise des moyens électroniques (textos, courriel, réseaux sociaux) pour humilier, menacer ou harceler une autre personne.

2 jeunes sur 3 avouent avoir déjà fait de la cyberintimidation.

EFFET ÉCRAN

N'oublie pas que derrière ton écran, il y a des personnes bien vivantes!

Il est difficile de deviner les sentiments de quelqu'un sans voir son visage et sans entendre sa voix. On peut donc facilement blesser des gens sans le réaliser.

Il est aussi plus facile d'être méchant avec quelqu'un quand on ne voit pas directement l'impact de nos gestes sur cette personne.

EFFET MULTIPLICATEUR

C'est comme publier ton message sur un panneau d'autoroute!

Un seul message de cyberintimidation peut être partagé presque instantanément avec le monde entier et il est souvent impossible d'en effacer les traces.

COMMENT RÉAGIR?

- N'encourage pas le geste d'intimidation en cliquant sur « j'aime » ou en partageant le message.
- Signale les actes d'intimidation aux administrateurs de la plateforme, à des adultes de confiance ou même à la police.
- Offre ton soutien à la personne intimidée.
- Exprime publiquement ton désaccord avec le message publié, si tu te sens à l'aise et en sécurité pour le faire.



Texte descriptif de l'infographie:**La cyberintimidation****Définition**

La cyberintimidation c'est lorsqu'une personne utilise des moyens électroniques (textos, courriel, réseaux sociaux) pour humilier, menacer ou harceler une autre personne.

2 jeunes sur trois avouent avoir déjà fait de l'intimidation en ligne.

Effet-écran

N'oublie pas que derrière ton écran, il y a des personnes bien vivantes!

Il est difficile de deviner les sentiments de quelqu'un sans voir son visage ou sans entendre sa voix. On peut donc blesser des gens sans le réaliser. Il est aussi plus facile d'être méchant avec quelqu'un quand on ne voit pas directement l'impact de nos gestes sur cette personne.

Effet multiplicateur

C'est comme publier ton message sur un panneau d'autoroute!

Un seul message de cyberintimidation peut être partagé presque instantanément avec le monde entier et il est souvent impossible d'en effacer les traces.

As-tu déjà vu des messages de cyberintimidation ? Est-ce que les personnes étaient anonymes ? Est-ce que tu connaissais l'agresseuse ou l'agresseur et la victime ?

Réponse :

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : <https://www.cliquezjustice.ca/glossaire>

Tel-Jeunes, « Cyberintimidation : Gare à l'effet-écran ! ». En ligne :

<https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Technos/Cyberintimidation/Gare-a-l-effet-ecran>.

Sécurité publique Canada, « Qu'est-ce que la cyberintimidation ? ». En ligne :

<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scart/cbr-scart/cbrblng/prnts/cbrblng-fr.aspx>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario